

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 120 (1994)  
**Heft:** 15/16

**Artikel:** Considérations sur la formation professionnelle  
**Autor:** Schmutz, Pierre H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-78331>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Considérations sur la formation professionnelle

Par Pierre-H.  
Schmutz,  
architecte SIA/FSAI,  
dipl. EPFZ,  
vice-président  
de la COGAR  
Bureau d'architecte  
Rue du Trésor 2  
2000 Neuchâtel

**S**ur le chapitre de la formation professionnelle, les commentaires et réflexions que nous souhaitons émettre à titre de représentant des architectes SIA romands, porteront essentiellement sur le fond, pour ce qui touche aux Hautes écoles et universités d'une part, et sur la forme, en ce qui concerne la pratique d'autre part.

L'avenir de notre profession dépend de la définition – ou redéfinition – de ces éléments, afin d'établir la liaison utile entre les deux et d'en formaliser, si nécessaire, l'interdépendance.

Sur le fond, nous pouvons aujourd'hui nous demander quelle est la valeur accordée à l'ensemble des sciences humaines. La technocratie totalitaire qui se dessine un peu partout, tant en politique que dans les milieux professionnels, laisse à penser que l'objectif de la formation est de produire des intellectuels à rendement immédiat. On a dès lors beau jeu de projeter la création d'universités privées – en France, par exemple – afin de démontrer que la privatisation dans ce domaine conduit à une meilleure rentabilité, si l'on n'y retient, en effet, que les formations «à rendement immédiat». Et il ne s'agit pas en l'occurrence d'un procès de la privatisation, mais de l'expression concrète de nos inquiétudes.

Or, les sciences humaines ne se quantifient pas, et leurs faiblesses ou leurs forces n'ont que le temps et l'histoire pour être démontrées. Nous pouvons – dès lors que cette actualité est brûlante et que ces sujets reviennent sans cesse – nous demander si l'aspect culturel de notre profession n'est pas menacé ? Et si c'est le cas, que deviennent les projets de société ou d'urbanisme dans ce contexte ?

Sur la forme ensuite, rappelons que le titre d'architecte n'est que peu ou pas protégé, ce qui est probablement révélateur de

deux éléments propres et particuliers à notre pays: le libéralisme économique et la diversité des écoles et des formations.

Pour ce qui est du premier, il s'agira, bien sûr, d'en fixer les limites dans le cadre de la libre circulation des personnes avec l'UE, afin d'éviter que ce qui est réglementé ailleurs, ne le soit pas chez nous.

Quant à la multiplicité des filières, il faudra – en accord avec l'ensemble de nos voisins, ou peut-être l'ensemble des pays occidentaux – définir clairement la pratique. D'où la nécessité de l'interdépendance, les objectifs étant d'une part, une pratique conforme à la déontologie et, d'autre part, une formation apte à donner les moyens de cette pratique.

Dans ce contexte, nous nous éri geons contre le fait ou l'idée que l'architecte vienne à l'avenir gonfler les rangs des technocrates et que sa pratique se limite à l'acte de construire.

Il paraît évident qu'un certain nombre de lacunes existent de part et d'autre qu'il faudra combler, et que nombre de reproches sont justifiés.

L'engagement des professionnels concourt à faire évoluer cette situation dans le sens d'une définition claire – intellectuelle et éthique – de la profession, ce qui entraînera peut-être, à l'instar d'autres pays, à introduire entre la fin de la formation et la pratique, une phase de transition qui débouche soit sur d'éventuelles spécialisations, soit sur le titre d'architecte à proprement parler.

En conclusion, nous dirons que notre souhait le plus cher est de rester longtemps encore, des généralistes du bâtiment et les représentants des maîtres d'ouvrages, englobant dans leur mandat l'ensemble des paramètres économiques, sociaux et réglementaires de la construction, avec la dimension culturelle indispensable à l'art de bâtir.